



# FÊTE DE LA FIGUE

## CONCOURS DE CONFITURE DE FIGUES

### RÈGLEMENT

#### **1 - Organisation et date du concours**

La commune de Caromb organise un concours de confiture de figues « maison » libre et gratuit. Ce concours se déroulera le jour de la Fête de la figue.

#### **2 - Ingrédients**

Chaque participant devra élaborer une confiture, marmelade ou gelée, confectionnée exclusivement à partir de figues longues noires de Caromb.

#### **3 - Conditions de participation**

Ce concours est gratuit et ouvert à tous à l'exclusion des membres du jury. Une seule participation par personne sera acceptée.

Chaque participant devra déposer 1 pot de confiture à l'accueil de la mairie, aux heures d'ouverture, au plus tard le vendredi précédent la manifestation et devra remplir un bulletin de participation comportant ses nom, prénoms, adresse, coordonnées téléphoniques, le nom de la confiture, sa date de confection et les ingrédients utilisés.

Chaque participant devra spécifier s'il souhaite récupérer son contenant ou non. Les contenants seront disponibles la semaine suivant la manifestation à l'accueil de la mairie.

#### **4 - Déroulement du concours**

Les confitures remises par les participants seront présentées au jury dans des contenants identiques, anonymes et numérotés.

Le jury fera sa sélection le jour de la Fête de la figue en début de matinée.

La grille de notation du Prix du Jury comportera 3 critères de jugement :

- 1) L'aspect visuel,
- 2) Le goût général,
- 3) L'originalité.

#### **5 - Composition du jury**

Le jury sera constitué de 5 membres (boulangier, restaurateur, pâtissier...)

#### **6 - Résultats et récompenses**

Les résultats seront annoncés le jour de la Fête de la figue.

Le participant dont la confiture aura recueilli le meilleur score remportera le Prix du jury d'une valeur de 200 € maximum.

Les autres participants une récompense.

#### **8 - Responsabilités**

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure la municipalité se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## **9 - Obligations**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter :  
Mairie de Caromb / 04 90 62 40 28 / [contact@ville-caromb.fr](mailto:contact@ville-caromb.fr)

---

Je soussigné(e) .....

- participe au concours de confiture de figues organisé à l'occasion de la Fête de la figue de Caromb.
- reconnais avoir pris connaissance du règlement de la Fête de la figue et m'engage à m'y conformer.
- accepte sans réserve l'utilisation par la commune des images de la manifestation sans limitation dans le temps et le moyen de diffusion utilisé (presse écrite, télévision, internet, etc.).

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »